



Date de génération de ce justificatif : 31/01/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

TIMATECH – Cessation d'activité

Référence :

Départements de publication : Côtes d'Armor

Annonce légale publiée le 30 janvier 2026 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Cessations d'activité

In Extenso
Experts-Comptables

TIMATECH Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 1 000 € Siège social et de liquidation : 2 La Ville Piron 22690 PLEUDIHEN-SUR-RANCE 948 690 268 RCS SAINT-MALO L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 novembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28 novembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateurs Monsieur Thibault PANFILI, demeurant 2 La Ville Piron – 22690 PLEUDIHEN-SUR-RANCE et Monsieur Matthieu PATE demeurant 1 Chemin de la Fontaine Saint-Thomas 22690 PLEUDIHEN-SUR-RANCE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 2 La Ville Piron – 22690 PLEUDIHEN-SUR-RANCE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-MALO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis – Les Liquidateurs

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

[Consulter cette annonce en ligne](#)